



Projet d'aménagement forestier de la Plaine de Pierrelaye-Bessancourt

Réunion publique de clôture de la concertation préalable

Saint-Ouen l'Aumône, le 29 mars 2018



LE DEROULE

Mot d'accueil

Par M. Laurent Linquette, Maire de Saint-Ouen l'Aumône

Introduction

Par M. Bernard Tailly, Président du SMAPP

Partie 1 : Bilan quantitatif de la démarche de concertation

Par l'équipe de Neorama

Partie 2 : Bilan qualitatif de la démarche de concertation

Par l'équipe du SMAPP

Conclusions

Par M. Bernard Tailly, Président du SMAPP

Commentaires éventuels de la salle, temps d'échanges avec le public et interventions d'élus entre chaque partie.





Mot d'accueil

Laurent LINQUETTE

Maire de Saint-Ouen l'Aumône





Introduction

Bernard TAILLY,
Président du SMAPP



PARTIE 1



Bilan quantitatif de la démarche de concertation

*Renaud DUPUY,
Neorama*



LES OUTILS D'INFORMATION DU PUBLIC ET DE CONCERTATION

- L'affichage réglementaire
- Le dossier de concertation
- Le site internet dédié au projet : www.smapp-foret.fr
- La lettre d'information
- La lettre d'information rectificative
- Les panneaux d'exposition
- L'adresse email dédiée au projet : smapp@valdoise.fr
- Les registres papier

→ Une quinzaine d'articles parus dans la presse française et étrangère



LE DISPOSITIF DE CONCERTATION



BILAN QUANTITATIF

- **Réunions avec les associations**

- 1) 9 janvier 2018, avec les associations de protection de l'environnement du territoire, (Val-d'Oise Environnement et IASEF)
- 2) 19 janvier 2018, avec les représentants des associations de voyageurs (ATD Quart Monde)

- **Réunions publiques d'information > 360 personnes, 66 questions/contributions**

- 1) 25 janvier 2018 à Pierrelaye > **160** personnes, **24** questions/contributions
- 2) 7 février 2018 à Méry-sur-Oise > **60** personnes, **23** questions/contributions
- 3) 5 mars 2018 à Frépillon > **140** personnes, **19** questions/contributions

- **Ateliers thématiques > 63 participants**

- 1) « Dans notre forêt, il y a... » à Herblay : **41** participants
- 2) « Dans notre forêt, je ferai... » à Frépillon : **22** participants



BILAN QUANTITATIF

- **Le site internet** : 21 questions/contributions
- **Les registres** : 1 contribution
- **Autre** : 3 courriers adressés au SMAPP

→ *Le bilan quantitatif sera complété avec les chiffres de la réunion de clôture et mis à jour une fois la phase de concertation préalable terminée.*



PARTIE 2



Bilan qualitatif de la démarche de concertation

Anne Locatelli, *Directrice du SMAPP*

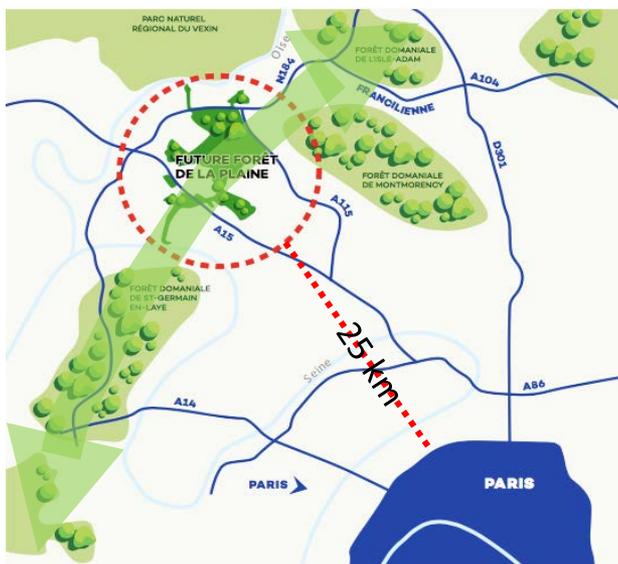
Morgane Brion, *Chef de projet du SMAPP*

Mélanie Bourgeois, *Chargée de mission du SMAPP*



LE PROJET

- Une nouvelle forêt de 1350 hectares
- Au cœur de la Ceinture Verte
- Entre Seine et Oise
- Reliée aux grandes forêts du territoire
- 600 hectares de nouveaux boisements et 400 hectares restaurés
- Une cinquantaine d'accès
- 90 km de chemins
- 11 aires de stationnement
- De nombreuses clairières



BILAN QUALITATIF

- Une adhésion au projet d'aménagement forestier porté par le SMAPP
- De nombreuses questions et contributions touchant principalement 9 grandes thématiques

PARTICIPATION
PERIMETRE
POPULATION
POLLUTION
AMENAGEMENTS
USAGES
PROCEDURES
AGRICULTURE
BIODIVERSITE



LA PARTICIPATION DU PUBLIC

Les questions/réactions du public :

- Constatation de défaillances dans la distribution de la lettre d'information
- Plusieurs associations ont exprimé la volonté d'être plus impliquées dans la définition du projet et d'assister aux comités syndicaux

Les réponses du SMAPP

→ Edition et distribution de 20 000 exemplaires d'une lettre d'information rectificative informant de la réunion publique reprogrammée

Les engagements

- ➔ **Communiquer sur les dates des comités syndicaux.**
- ➔ **Mettre en place des réunions de travail avec les associations spécialisées.**



LE PERIMETRE DE LA FORET

Les questions/réactions du public

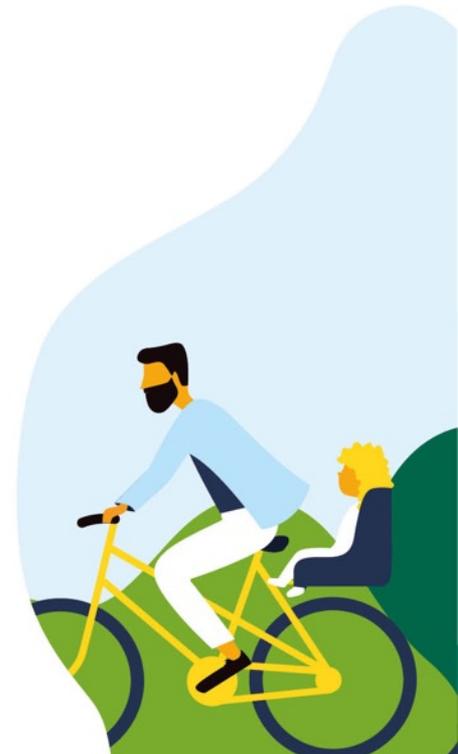
- Exaspération concernant les dégradations à l'œuvre sur la Plaine
- Comment y mettre fin?

Les réponses du SMAPP

- Le périmètre défini par le SMAPP est maîtrisable.
- Le SMAPP procédera au nettoyage de la Plaine.
- Le SMAPP disposera des moyens juridiques pour agir contre les dépôts sauvages et les installations illégales.

Les enseignements

- ➔ **Le public partage les diagnostics établis par le SMAPP au sujet de la Plaine et de la réappropriation de l'espace par les habitants grâce au projet.**



LE BOISEMENT ET LA BIODIVERSITE

Les questions/réactions du public

- Quel type de forêt sera plantée? Quelles essences? Comment protéger les jeunes plants?
- Une pépinière sur le périmètre pour limiter les importation de plants?
- Un plan d'eau pour favoriser et diversifier la biodiversité?

Les réponses du SMAPP

- Le projet du SMAPP prévoit la création d'une forêt favorisant la biodiversité
- Le principe sera de varier les essences (sauf résineux)
- Lors du temps de pousse, les jeunes plants seront protégés.
- Des études ont déjà été menées au sujet de la création d'un plan d'eau.

Les engagements

- ➔ **Etudier la possibilité de créer une pépinière.**
- ➔ **Réserver la possibilité de créer un plan d'eau (sous réserve de trouver les financements).**



LA POLLUTION

Les questions / réactions du public

- La future forêt permettra-t-elle de réduire/contenir la pollution?
- Le projet présente-t-il un risque sanitaire pour les futurs usagers?
- Le SMAPP peut-il fournir la carte des zones polluées avec les différents degrés de pollution?

Les réponses du SMAPP

- Le projet ne vise pas à dépolluer la Plaine, mais il ambitionne de contenir les risques (actions spécifiques pour maîtriser la pollution)
- Les études ont montré que les usages proposés sont compatibles avec le niveau de pollution
- Les zones les plus polluées seront sanctuarisées (20 hectares)

Les engagements

- ➔ **Le dossier d'enquête publique comprendra l'évaluation environnementale qui reprend les principales conclusions des études menées sur la pollution (dont les zones sanctuarisées)**
- ➔ **Assurer le suivi de la pollution des sols tout au long du projet**
- ➔ **Analyser les propositions faites par des associations spécialisées**



AGRICULTEURS ET AGRICULTURE

Les questions/réactions du public

- Que vont devenir les agriculteurs de la Plaine?
- Restera-t-il des zones agricoles?

Les réponses du SMAPP

- Un protocole d'indemnisation global est en cours d'élaboration avec la Chambre d'Agriculture.
- Des secteurs agricoles se trouvant à l'extérieur du périmètre et sur des espaces non pollués sont maintenus



HABITANTS DE LA PLAINE ET EXPROPRIATION

Les questions/réactions du public

- Questions de voyageurs concernant leur relocalisation
- Inquiétudes des habitants du hameau de la Haute-Borne quant à leur devenir
- Quand les expropriations débuteront-elles? Quels montants? Comment les propriétaires peuvent communiquer avec le SMAPP?

Les réponses du SMAPP

- Concernant les familles de Voyageurs, une MOUS est en cours
- Des fonciers sont prévus pour les relocalisations
- Le SMAPP mettra en œuvre les dispositions réglementaires prévues en matière d'indemnisation.
- Le hameau de la Haute-Borne n'est pas compris dans le périmètre de la DUP

Les engagements

- ➔ **Communiquer tout au long de la démarche et impliquer les associations spécialisées**
- ➔ **Tenir informées au cas par cas les personnes impactées par le projet.**

LA CONDUITE DU PROJET

Les questions/réactions du public

- Comment est financé le projet?
- Le SMAPP sera-t-il gestionnaire de la forêt? Quel rôle jouera l'ONF?
- Quand la forêt verra-t-elle le jour?

Les réponses du SMAPP

LE FINANCEMENT

→ Budget global d'investissement du projet : 85 millions d'euros

LA GESTION ET LA GOUVERNANCE DE LA FUTURE FORÊT

→ L'ONF a participé au projet en menant une étude définissant les modalités de boisement et pourra être un partenaire du projet

→ La gestion de la future forêt est assurée par le SMAPP.

LE CALENDRIER DU PROJET : les plantations se feront au fur et à mesure des acquisitions foncières

LES PROJETS CONNEXES

Les questions/réactions du public

- Quelle prise en compte du projet d'A104 dont le tracé traverse la future forêt?
- Où en est le projet d'ISDI?
- Comment est pris en compte le projet de carrière de Saint-Ouen l'Aumône?
- Quel lien entre le SMAPP, le projet de forêt et les zones d'urbanisation alentour?

Les réponses du SMAPP

- Le projet de prolongement de l'A104 et le projet de carrière de Saint-Ouen l'Aumône sont pris en compte dans le projet d'aménagement
- Le SMAPP n'est pas porteur de ces projets
- Projet d'enfouissement des déchets résultant des travaux du projet du Grand Paris Express → projet abandonné
- Les zones d'urbanisation autour de la forêt inscrites dans le CIN sont les zones inscrites aux PLU des communes

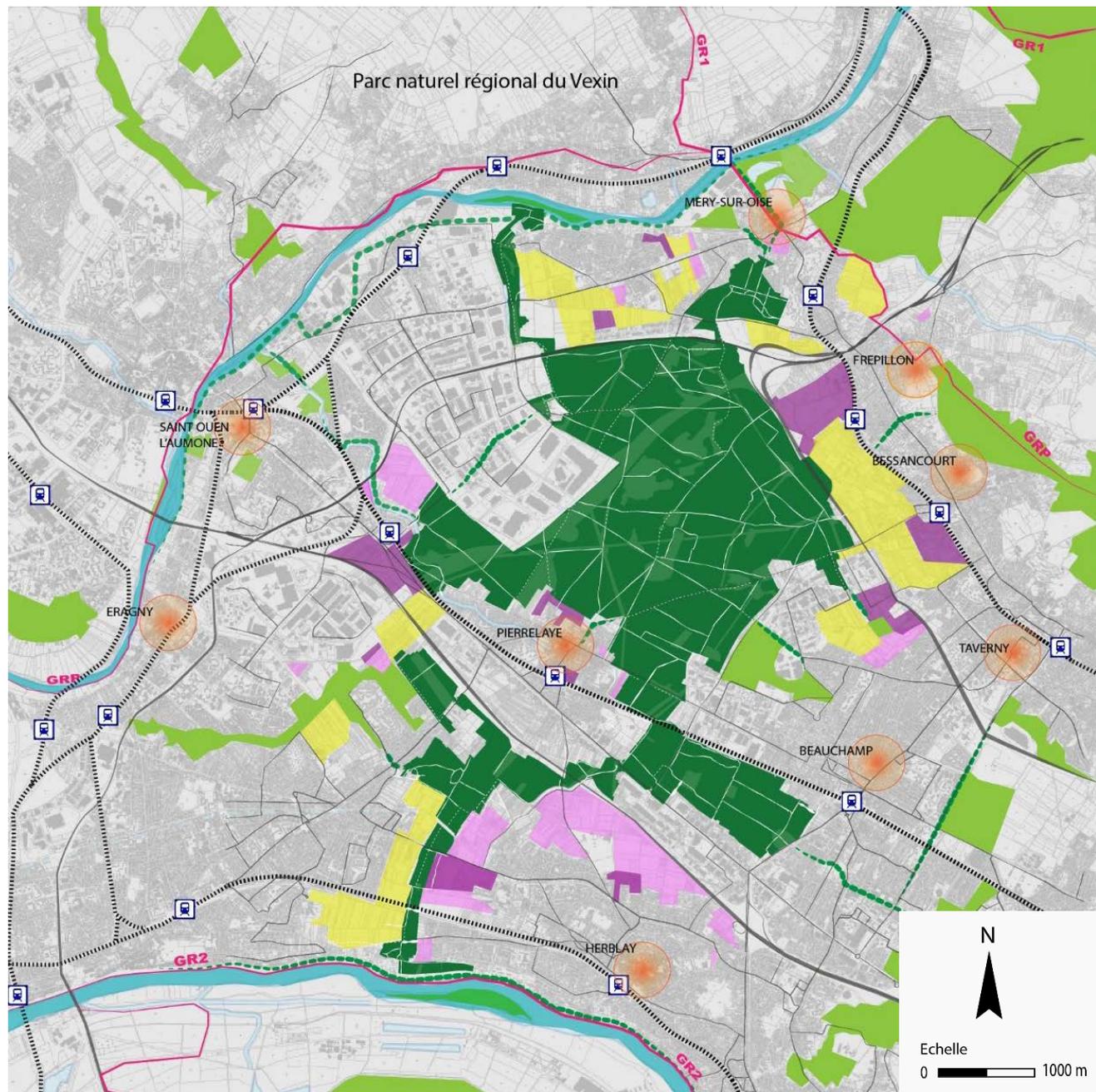


INTERACTION AVEC L'ENVIRONNEMENT NATUREL

-  Projet d'aménagement forestier
-  Forêts, bois et principaux parcs
-  Zones agricoles maintenues à proximité
-  Principales continuités vertes

INTERACTION AVEC L'ENVIRONNEMENT URBAIN

-  Centres-villes à proximité
-  Gares
-  GR existants à proximité
-  Zones en cours d'urbanisation
-  Zones à urbaniser inscrites aux PLU et dans le CIN



LES AMENAGEMENTS

Retour sur les ateliers

- **Ambiance générale** : créer une forêt peu aménagée, respectueuse de l'environnement et favorable à la biodiversité.
- **Clairières** :
 - varier la destination des clairières → loisirs, observation de la biodiversité, etc.
 - attribuer des noms à chacune des clairières
- **Lisières** : étudier la possibilité et l'intérêt de créer un sentier des lisières
- **Chemins**: prévoir des revêtements adaptés aux différents usages (piétons, joggeurs, VTT, équitation) et un parcours praticable pour les PMR
- **Aire de stationnement** : étudier la possibilité de créer des aires de stationnement supplémentaires (au niveau de la RD 48 à Herblay)
- **Mobilier** :
 - Privilégier des matériaux naturels (bois, pierre)
 - Prévoir des bancs, des tables de pique-nique, des agrès pour parcours sportifs, des abris, ...
 - Proposer des belvédères

LES AMENAGEMENTS

Retours sur les ateliers

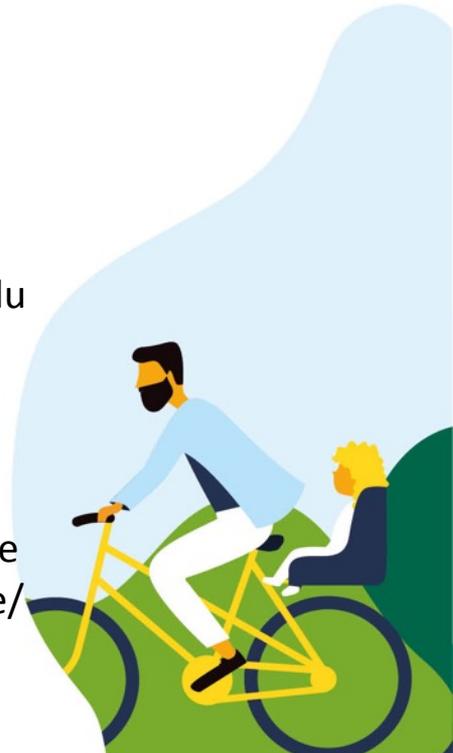
- **Sensibilisation du public** : alerter le public sur la pollution (interdiction cueillette, etc.) et la gestion des déchets
- **Repères géographiques** : mettre à disposition des usagers un plan de la forêt et créer des circuits thématiques
- **Supports pédagogiques** : installer des supports pédagogiques sur la faune et la flore, l'Histoire de la Plaine
- **Culture** : étudier les possibilités de favoriser la création artistique sur le périmètre de la forêt et mettre en place des partenariats avec les musées alentours
- **Temps de pousse** : impliquer les scolaires lors de la pousse des arbres



LES USAGES

Retour sur les ateliers

- **Les usages lors du temps de pousse :**
 - Mettre en place un système de parrainage des arbres (mécènes/scolaires)
 - Organiser des événements lors des journées de la forêt et de l'arbre
 - Organiser des promenades pédagogiques *in situ*
 - Etudier la possibilité de mettre en place des expérimentations de phytoremédiation
- **Les usages de la forêt à terme :**
 - Etudier la possibilité de créer un gîte pour les promeneurs/touristes
 - Mettre en place un rucher
 - Proposer des espaces de manifestation (cinéma en plein air,...)
 - Etudier la possibilité de mettre en place de l'éco pâturage et l'usage du cheval de trait en phase d'exploitation
- **Les usages de la ferme de la Haute-Borne :**
 - Conserver le caractère de la ferme
 - Maintenir un espace patrimonial témoin du passé agricole de la Plaine
 - Proposer une programmation attractive (lieu de mémoire de la Plaine/ accueil du public et information/ espace de restauration/ recherches scientifiques,...)





ÉCHANGES





Conclusion

Bernard TAILLY,
Président du SMAPP





Merci de votre attention

www.smapp-foret.fr

